



Paris, le 7 avril 2025, 17h45

INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 233-8 II DU CODE DE COMMERCE ET L'ARTICLE 223-16 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Date	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables (hors actions autodétenues (privées du droit de vote) et actions privées du droit de vote conformément à l'article L. 233-14 du Code de commerce)
31 mars 2025	Actions ordinaires (1,25 € de nominal)	103 233 081	103 233 081	102 946 179

Contact

RUBIS – Direction juridique
Tél. : +33 (0)1 44 17 95 95